



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 101215

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la baisse du revenu des agriculteurs au cours de l'année précédente, en moyenne 6,5 %, mais beaucoup plus fortement dans les régions viticoles où la baisse a atteint parfois la moitié du revenu de l'année précédente. Des efforts ont été réalisés certes par les intéressés pour améliorer les résultats en 2006, mais ils ne seront pas suffisants sans l'aide de l'État. Il lui demande quel ensemble de mesures est envisagé pour soutenir efficacement cet important secteur de la vie économique.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement mesure parfaitement l'ampleur des difficultés du secteur viticole dont les représentants ont été reçus à plusieurs reprises au ministère de l'agriculture et de la pêche depuis le début de l'année 2006. Pour cette campagne, le Premier ministre a annoncé, au congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le 23 mars dernier une enveloppe d'aides supplémentaires de 50 millions d'euros et 40 millions d'euros de prêts de consolidation pour la filière. Ces mesures sont désormais en place et devraient être de nature à maintenir l'activité des viticulteurs en difficulté. Un effort particulier est réalisé envers les entreprises exportatrices pour les aider à reconquérir les marchés et mieux positionner les vins de France. À cet égard une enveloppe de 12 millions de francs est réservée. En outre la France a obtenu de la Commission européenne l'ouverture d'une distillation de crise en 2006, clôturée le 28 juillet 2006 : 1,5 million d'hectolitres de vins de qualité (AOC) au prix de 3 euros par degré et par hectolitre ; 1,5 million d'hectolitres de vins de table et de pays au prix de 1,91 euros par degré et par hectolitre. Des exploitants ont bénéficié de surcroît d'une aide en trésorerie de 22,5 millions d'euros. Les viticulteurs se sont largement inscrits pour bénéficier de ce dispositif : 2,817 millions d'hectolitres souscrits pour les vins de table et 1,134 million d'hectolitres souscrits pour les vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD). L'agrément des contrats a été réalisé par l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture (VINIFLHOR) durant le mois d'août et la livraison à la distillation aura lieu de septembre 2006 janvier 2007. L'importance des volumes qui seront distillés devrait contribuer fortement à éliminer les stocks excédentaires qui pèsent sur le marché. Cet ensemble de mesures traduit la volonté du Gouvernement d'aider les viticulteurs et la filière viticole à surmonter leurs difficultés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101215

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er août 2006, page 7920

**Réponse publiée le** : 3 octobre 2006, page 10317